



Paris, le 03 juillet 2015

Communiqué de presse

Ségolène Neuville annonce la création de 63 places destinées à l'accompagnement des enfants en situations critiques dans le département de l'Hérault

Dans le cadre du dispositif « situations critiques » mis en place à travers la diffusion d'une circulaire instaurant la remontée automatique au niveau national du nombre de personnes handicapées en situations critiques et dans le droit fil de la mise en œuvre du rapport « zéro sans solution » confié à Marie-Sophie Desaulle, Ségolène Neuville a demandé à l'Agence Régionale de la Santé du Languedoc-Roussillon de travailler avec la Maison départementale des personnes handicapées de l'Hérault, les associations ainsi que les familles sur des créations de places pour enfants handicapés.

En effet, le Languedoc-Roussillon et singulièrement le département de l'Hérault connaissent un retard en termes d'offre d'accueil et d'accompagnement. Ce retard - historique- conjugué à la pression démographique récente et à l'amélioration du dépistage ont retardé le rattrapage. Ainsi, dans l'Hérault, 93 enfants ont été déclarés en situation critique. Plus de la moitié de ces enfants sont atteints de troubles du spectre autistiques.

Pour réaliser ce rattrapage, l'ARS Languedoc-Roussillon a retravaillé en totalité sa programmation pluriannuelle sur le secteur afin de dégager le maximum de moyens pour ouvrir le plus de places possibles.

Cette décision est inédite à deux titres. Les moyens dégagés sont exceptionnels : 3,8 millions d'euros dont 1,23 millions notifiés par la secrétaire d'État au titre du 3^{ème} Plan Autisme. Par ailleurs, pour répondre rapidement aux besoins des familles, elle se concrétise par des ouvertures de places dans des structures déjà existantes fléchées sur les enfants en situation critiques.

Ségolène Neuville a déclaré : « Je remercie tous les acteurs qui ont œuvré collectivement à la création rapide, dès la rentrée 2015, de places pour accompagner 63 enfants en situation critique du département de l'Hérault. Au niveau national, la circulaire budgétaire 2015 demande à toutes les ARS de mettre en place des solutions pour répondre aux situations critiques. »

Contact presse :

01 40 56 50 35

cab-phe-presse@sante.gouv.fr